

Suivi des performances du groupe sectoriel : version préliminaire du Rapport des performances en matière de coordination

Groupe sectoriel : XX

Pays : XX

Niveau : XX

Achevé le : XX

Ce Rapport des performances en matière de coordination synthétise les résultats des questionnaires renvoyés par le(s) coordinateur(s) sectoriel(s) et les partenaires sectoriels dans le cadre de l'exercice de suivi des performances du groupe sectoriel mené en/au [*insérer le pays*]. Le rapport offre une évaluation approfondie de la qualité des opérations sectorielles. Il est axé sur les six fonctions centrales des groupes sectoriels identifiées par l'IASC et contient une section supplémentaire sur la redevabilité envers les populations affectées. Le groupe sectoriel doit se réunir pour discuter des résultats et identifier les domaines nécessitant un effort supplémentaire et des améliorations. À l'issue de la réunion, le groupe sectoriel doit remplir le tableau figurant à l'annexe 1 et le transmettre aux organisations chefs de file sectoriels, aux autorités nationales, au Coordonnateur humanitaire (CH), au Coordonnateur résident (CR) et à l'équipe humanitaire de pays (EHP).

Taux de réponse des partenaires

Taux de réponse des partenaires			
Type de partenaire	Nombre de partenaires ayant répondu	Nombre total de partenaires	Taux de réponse (%)
ONG internationales			
ONG nationales			
Organisations des Nations Unies			
Autorités nationales			
Donateurs			
Autre(s)			
Total			

Résultats

Pour de plus amples informations sur la notation des réponses, veuillez consulter la « Note explicative : questionnaire et analyse » disponible (en anglais) sur : <http://clusters.humanitarianresponse.info/how-to/improve-cluster-performance>.

Niveau de performance :

Vert = Très satisfaisant > 0,75	Jaune = Peu satisfaisant (nécessite quelques améliorations) 0,51-0,75	Orange = Non satisfaisant (nécessite de nombreuses améliorations) 0,26-0,50	Rouge = Pas du tout satisfaisant ≤ 0,25
---	---	---	---

Résultats d'ensemble

	Catégorie
1. Soutenir la prestation des services	
1.1 Création d'une plate-forme permettant de s'assurer que la prestation des services s'aligne sur les priorités stratégiques convenues	
1.2 Mise au point de mécanismes visant à éviter les chevauchements dans la prestation des services	
2. Guider le CH/l'EHP dans la prise de décisions stratégiques relatives aux interventions humanitaires	
2.1 Évaluation des besoins et analyse (intersectorielle et sectorielle) des lacunes existantes	
2.2 Analyse visant à identifier et à apporter une réponse aux lacunes (émergentes), aux obstacles, aux chevauchements et aux questions transversales	
2.3 Établissement des priorités en s'appuyant sur l'analyse des interventions humanitaires	
3. Planifier et élaborer une stratégie	
3.1 Élaboration des plans sectoriels et définition des objectifs et indicateurs appuyant la mise en œuvre des priorités stratégiques du CH/de l'EHP	
3.2 Mise en œuvre et respect des normes et directives en vigueur	
3.3 Clarification des besoins de financement, des priorités et des contributions des groupes sectoriels concernant l'ensemble des dispositifs de financement mis en place par le CH	
4. Défendre les intérêts	
4.1 Identification des préoccupations en matière de plaidoyer pour les intégrer aux messages et mesures conçus par le CH et l'EHP	
4.2 Mise en place des activités de plaidoyer pour le compte des membres du groupe sectoriel concerné et des personnes affectées	
5. Effectuer un suivi et établir des rapports	
6. Planifier des mesures d'urgence/Se préparer aux situations d'urgence	
7. Être redevable envers les populations affectées	

Résultats par section

1. Soutenir la prestation des services	
1.1 Création d'une plate-forme permettant de s'assurer que la prestation des services s'aligne sur les priorités stratégiques convenues	
La liste des partenaires a été régulièrement mise à jour	
Des réunions sectorielles ont été régulièrement organisées	
Les partenaires sectoriels ont participé aux réunions sectorielles	
Les membres du personnel présents aux réunions sectorielles disposaient d'un pouvoir de décision	
Les conditions favorables à la participation des parties prenantes nationales et internationales étaient réunies	
Des comptes-rendus des réunions sectorielles (contenant les propositions d'action) ont été rédigés	
Les réunions sectorielles ont permis de discuter des besoins, des lacunes et des priorités	
Des décisions stratégiques importantes ont été prises au sein du groupe sectoriel	
Le coordinateur sectoriel a participé aux réunions de l'EHP et de la CPI	
Le groupe sectoriel a soutenu/s'est engagé à mettre en œuvre les mécanismes de coordination nationaux	
1.2 Mise au point de mécanismes visant à éviter les chevauchements dans la prestation des services	
La cartographie de la localisation géographique des partenaires sectoriels et des activités liées au programme a été mise à jour en fonction des besoins	
Les partenaires ont contribué à la cartographie de la localisation géographique des partenaires sectoriels et des activités liées au programme	
Les partenaires ont été impliqués dans l'analyse des lacunes et des chevauchements découlant de la cartographie de la localisation géographique des partenaires sectoriels et des activités liées au programme	
L'analyse des lacunes et des chevauchements découlant de la cartographie de la localisation géographique des partenaires sectoriels et des activités liées au programme a servi au processus de prise de décisions	

2. Guider le CH/l'EHP dans la prise de décisions stratégiques relatives aux interventions humanitaires	
2.1 Évaluation des besoins et analyse (intersectorielle et sectorielle) des lacunes existantes	
Les outils et les directives convenus ont été utilisés dans le cadre des évaluations des besoins	
Les partenaires ont été impliqués dans les évaluations conjointes des besoins	
Les partenaires ont diffusé leurs rapports d'évaluation	
2.2 Évaluation des besoins et analyse (intersectorielle et sectorielle) des lacunes existantes	
Les analyses de situations ont été menées avec les partenaires sectoriels	
Les analyses de situations ont permis d'identifier les risques	
Les analyses de situations ont permis d'identifier les besoins	
Les analyses de situations ont permis d'identifier les lacunes au niveau de l'intervention	
Les analyses de situations ont permis d'identifier les capacités d'intervention	
Les analyses de situations ont permis d'identifier les obstacles liés à l'intervention	
L'âge (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
Le genre (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
La diversité - outre l'âge et le genre - (question transversale) a été prise en compte dans les analyses	
Les droits de l'homme (question transversale) ont été pris en compte dans les analyses	
La protection (question transversale) a été prise en compte dans les analyses	
L'environnement (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
Le VIH/sida (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
Le handicap (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
2.3 Établissement des priorités en s'appuyant sur l'analyse des interventions humanitaires	
Les analyses conjointes ont soutenu la planification de l'intervention	

3. Planifier et élaborer une stratégie	
3.1 Élaboration des plans sectoriels et définition des objectifs et indicateurs appuyant la mise en œuvre des priorités stratégiques du CH/de l'EHP	
Un plan stratégique a été élaboré	
Les partenaires ont participé à l'élaboration d'un plan stratégique	
Le plan stratégique sectoriel énonce les objectifs, les activités et les indicateurs	
Le plan stratégique sectoriel a été revu en fonction de la stratégie du gouvernement de l'État d'accueil	
L'âge (question transversale) a été pris en compte dans le plan stratégique	
Le genre (question transversale) a été pris en compte dans le plan stratégique	
La diversité - outre l'âge et le genre - (question transversale) a été prise en compte dans le plan stratégique	
Les droits de l'homme (question transversale) ont été pris en compte dans le plan stratégique	
La protection (question transversale) a été prise en compte dans le plan stratégique	
L'environnement (question transversale) a été pris en compte dans le plan stratégique	
Le VIH/sida (question transversale) a été pris en compte dans le plan stratégique	
Le handicap (question transversale) a été pris en compte dans les analyses	
Le plan stratégique sectoriel met en évidence des liens avec d'autres secteurs	
Le plan stratégique sectoriel a servi de cadre aux interventions des partenaires sectoriels	
Des critères de désactivation et de retrait du groupe sectoriel ont été convenus avec les partenaires sectoriels	
3.2 Mise en œuvre et respect des normes et directives en vigueur	
Les normes et directives nationales et internationales ont été identifiées et adaptées, le cas échéant	
Des normes et directives techniques ont été convenues et mises en œuvre par les partenaires sectoriels	

<p>3.3 Clarification des besoins de financement, des priorités et des contributions des groupes sectoriels concernant l'ensemble des dispositifs de financement mis en place par le CH</p>	
<p>La hiérarchisation des propositions par rapport au plan stratégique a été déterminée d'un commun accord avec les partenaires sectoriels selon les critères transparents établis</p>	
<p>La hiérarchisation des propositions par rapport au plan stratégique a reflété les intérêts des partenaires sectoriels</p>	
<p>Le groupe sectoriel a favorisé et facilité l'accès des partenaires sectoriels à des sources de financement</p>	
<p>Des rapports sur la situation de financement du groupe sectoriel ont été soumis régulièrement</p>	
<p>4. Défendre les intérêts</p>	
<p>4.1 Identification des préoccupations en matière de plaidoyer pour les intégrer aux messages et mesures conçus par le CH et l'EHP</p>	
<p>Les questions nécessitant un travail de plaidoyer ont été identifiées et ont fait l'objet de discussions avec les partenaires sectoriels</p>	
<p>4.2 Mise en place des activités de plaidoyer pour le compte des membres du groupe sectoriel concerné et des personnes affectées</p>	
<p>Des activités de plaidoyer ont été convenues et mises en œuvre avec les partenaires sectoriels</p>	

5. Effectuer un suivi et établir des rapports	
Des normes relatives au suivi du programme et à l'établissement de rapports ont été convenues et mises en œuvre par les partenaires sectoriels	
Les rapports diffusés par les partenaires sectoriels ont été pris en compte dans les rapports du groupe sectoriel	
Des rapports intérimaires ont été régulièrement établis sur la base des indicateurs convenus pour le suivi des interventions humanitaires	
Des comptes-rendus du groupe sectoriel ont été publiés régulièrement	
L'évolution des besoins, des risques et des lacunes a été mise en évidence dans les rapports du groupe sectoriel et a été prise en compte dans le processus décisionnel	
Les activités de suivi et les interventions du groupe sectoriel ont pris en compte les capacités, les contributions et les besoins particuliers des femmes, des filles, des hommes et des garçons	
6. Le cas échéant et lorsque cela est possible, planifier des mesures d'urgence/se préparer aux situations d'urgence en cas de catastrophes à répétition	
Des plans d'urgence nationaux ont été mis au point et communiqués	
Les partenaires sectoriels ont contribué aux évaluations et aux analyses des risques	
Les partenaires sectoriels ont participé à l'élaboration des plans de préparation aux situations d'urgence	
Les partenaires sectoriels ont impliqué leur personnel et/ou leurs ressources dans l'élaboration des plans de préparation aux situations d'urgence	
Les rapports d'alerte précoce ont été diffusés aux partenaires sectoriels	
7. Être redevable envers les populations affectées	
Des mécanismes ont été convenus pour consulter et impliquer les populations dans le processus de prise de décisions, et ces mécanismes sont utilisés par les partenaires sectoriels	
Des mécanismes ont été convenus pour recevoir, examiner et donner suite aux réclamations concernant l'aide apportée, et ces mécanismes sont utilisés par les partenaires sectoriels	

Commentaires

Toutes les observations émises par le(s) coordinateur(s) sectoriel(s) dans les champs « Commentaires » des questionnaires d'autoévaluation figurent ci-dessous. Les commentaires sont retranscrits tels quels, mais les noms de personnes ou d'organisations ont été supprimés pour préserver l'anonymat et la confidentialité. Les commentaires ne doivent pas figurer dans la version finale du Rapport des performances en matière de coordination (annexe 1).

	Commentaires
Section n°	Commentaires
0. Informations générales	
1. Soutenir la prestation des services	
2. Guider le CH/l'EHP dans la prise de décisions stratégiques relatives aux interventions humanitaires	
3. Planifier et élaborer une stratégie	
4. Défendre les intérêts	
5. Effectuer un suivi et établir des rapports	

6. Planifier des mesures d'urgence/Se préparer aux situations d'urgence	-
7. Être redevable envers les populations affectées	-
8. Toute autre information importante reflétant les travaux réalisés par le groupe sectoriel	-

Annexe 1

Le Rapport des performances en matière de coordination

Chaque groupe sectoriel doit examiner la version préliminaire du Rapport des performances en matière de coordination et se réunir pour discuter des résultats dans les deux semaines suivant la réception du rapport. Cette réunion permet aux groupes sectoriels de réfléchir par eux-mêmes à la qualité de leurs opérations en identifiant les domaines performants et, au contraire, ceux qui nécessitent des efforts supplémentaires, et en faisant prendre conscience de l'appui nécessaire apporté par les organisations chefs de file sectoriels, les partenaires et/ou les groupes sectoriels au niveau global. Au cours de la réunion, chaque groupe sectoriel doit (i) s'accorder sur au moins 5 actions prioritaires pour les fonctions centrales jugées peu satisfaisantes dans le but d'améliorer les performances ; (ii) identifier les personnes responsables du suivi des mesures d'amélioration et fixer les délais y afférents ; (iii) identifier les bonnes pratiques et les opportunités/obstacles et/ou solliciter un appui, le cas échéant ; et (iv) soulever des problèmes qui n'ont pas été abordés dans le questionnaire et identifier - en fonction des observations émises - les raisons pour lesquelles une certaine fonction a été surévaluée ou sous-évaluée, ou ne s'applique pas à un groupe sectoriel spécifique. D'après les conclusions énoncées au cours de la réunion, le coordinateur sectoriel (ou son représentant désigné) est invité à remplir le tableau ci-dessous et à le transmettre aux participants à des fins d'observations/de validation dans les trois jours suivant la date de la réunion sectorielle. Au moins deux jours doivent être accordés aux partenaires sectoriels pour qu'ils émettent leurs observations. La version finale du Rapport des performances en matière de coordination doit ensuite être diffusée aux organisations chefs de file sectoriels, aux autorités nationales, au Coordonnateur humanitaire (CH), au Coordonnateur résident (CR) et à l'équipe humanitaire de pays (EHP). Le processus devrait être reconduit annuellement par chaque groupe sectoriel, sauf dans les cas où les fonctions centrales sont jugées peu performantes, ce qui nécessite un contrôle et un suivi plus réguliers des mesures d'amélioration.

Nombre de participants à la réunion pour discuter du rapport : ____

Représentation des partenaires au cours de la réunion : ONG internationales ONG nationales Organisations des Nations Unies Donateurs
 Autorités nationales Autre

Fonctions centrales de l'IASC	Caractéristiques attendues des fonctions	Niveau de performance	Contraintes/Opportunités liées au niveau de performance : circonstances imprévisibles et/ou facteurs de réussite et/ou bonnes pratiques identifié(e)s	Mesure de suivi, avec définition des responsabilités et des dates d'échéance (lorsque le niveau de performance est « orange » ou « rouge ») et/ou soutien nécessaire
1. Soutenir la prestation des services				
1.1 Création d'une plate-forme permettant de s'assurer que la prestation des services s'aligne sur les priorités stratégiques convenues	Mise en place d'un mécanisme de coordination pertinent qui tient compte des systèmes nationaux, des dispositions régionales et locales et de la notion de coresponsabilité ; participation des parties prenantes de façon systématique et efficace ; participation active du coordinateur sectoriel aux réunions intersectorielles et connexes.			
1.2 Mise au point de mécanismes visant à éviter les chevauchements dans la prestation des services	Participation des partenaires sectoriels à la cartographie dynamique de leur localisation et des capacités (cartes 4W) ; diffusion de l'information au sein des groupes sectoriels dans le respect des objectifs stratégiques communs.			

2. Guider le CH/l'EHP dans la prise de décisions stratégiques relatives aux interventions humanitaires				
2.1 Évaluation des besoins et analyse (intersectorielle et sectorielle) des lacunes existantes	Utilisation d'outils d'évaluation conformes aux normes minimales convenues ; mise en œuvre conjointe de l'évaluation/enquête individuelle et/ou diffusion des résultats, le cas échéant.			
2.2 Analyse visant à identifier et à apporter une réponse aux lacunes (émergentes), obstacles, chevauchements et questions transversales	Analyse conjointe des risques actuels et prévisibles, des besoins, des lacunes et des obstacles ; prise en compte des questions transversales dès le début de l'intervention.			
2.3 Établissement des priorités en s'appuyant sur l'analyse des interventions humanitaires	Analyse conjointe soutenant la planification de l'intervention et la hiérarchisation des priorités à court et à moyen termes.			
3. Planifier et élaborer une stratégie				
3.1 Élaboration des plans sectoriels et définition des objectifs et indicateurs appuyant la mise en œuvre des priorités stratégiques du CH/de l'EHP	Plan stratégique fondé sur les priorités identifiées et élaboré conjointement avec les partenaires, qui établit des liens avec d'autres secteurs conformément aux objectifs stratégiques, traite des questions transversales et intègre les discussions relatives à la stratégie de retrait ; plan stratégique mis à jour régulièrement et servant de cadre aux			

	interventions.			
3.2 Mise en œuvre et respect des normes et directives en vigueur	Mise en œuvre des normes et directives nationales en vigueur (lorsque cela est possible) ; les normes et directives ont été convenues, sont respectées et font l'objet de rapports.			
3.3 Clarification des besoins de financement, des priorités et des contributions des groupes sectoriels concernant l'ensemble des dispositifs de financement mis en place par le CH	Identification, avec les partenaires, des besoins de financement ; affectation des fonds en respect des critères et des priorités conjointement établis ; suivi de la situation de financement et diffusion de l'information.			
4. Défendre les intérêts				
4.1 Identification des préoccupations en matière de plaidoyer pour les intégrer aux messages et mesures conçus par le CH et l'EHP	Identification, avec les partenaires, des préoccupations en matière de plaidoyer (y compris les lacunes, l'accès et les besoins en termes de ressources).			
4.2 Mise en place des activités de plaidoyer pour le compte des membres du groupe sectoriel concerné et des personnes affectées	Campagne de plaidoyer convenue d'un commun accord et mise en œuvre par l'intermédiaire des partenaires.			
5. Effectuer un suivi et établir des rapports				
Suivi et établissement de rapports sur la mise en œuvre de la	Utilisation des outils de suivi conformément aux normes minimales convenues ; diffusion			

stratégie spécifique à chaque secteur et sur les résultats ; le cas échéant, identification des mesures correctives	périodique de rapports ; évaluation des progrès par rapport au plan stratégique convenu ; identification des mesures correctives nécessaires.			
6. Planifier des mesures d'urgence/Se préparer aux situations d'urgence				
Le cas échéant et lorsque cela est possible, planification des mesures d'urgence/préparation aux situations d'urgence en cas de catastrophes à répétition	Plans de mesure d'urgence identifiés et partagés ; mise en œuvre de l'évaluation et de l'analyse des risques (multisectorielles, si nécessaire) ; niveau de préparation optimisé ; diffusion régulière des rapports d'alerte précoce.			
7. Être redevable envers les populations affectées				
	La population sinistrée dirige ou participe activement à des réunions périodiques au sujet de la planification et de la mise en œuvre de l'intervention humanitaire ; les organisations ont mené une enquête auprès des partenaires sectoriels et, le cas échéant, ont adapté leurs interventions en fonction des commentaires reçus à propos de l'aide apportée.			